

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 06 JANVIER 2023**

N° 2023-001

L'an deux mil VINGT TROIS, le SIX du mois de JANVIER, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie de Sainte Marguerite Sur Mer en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier de CONIHOUT, Maire.

Date de Convocation :

23/12/2022

Etaient présents : Messieurs Olivier de CONIHOUT, Francis LEGROUT, Jean-François DEROIDE, Christophe TIRARD, Mesdames Véronique DEPREUX, Christine MOUQUET, Catherine CORNILLOT

Date d’Affichage :

23/12/2022

Absent : Monsieur David PETITON

Nbre de Conseillers :

En Exercice : 11

Présents : 7

Votants : 10

Absents excusés : Madame Brigitte GAUTHIER-DARCET, Messieurs Philippe HERITIER et Philippe BOSQUET

Pouvoirs :

- Madame Brigitte GAUTHIER-DARCET à Madame Catherine CORNILLOT
- Monsieur Philippe HERITIER à Monsieur Francis LEGROUT
- Monsieur Philippe BOSQUET à Monsieur Christophe TIRARD

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-François DEROIDE

OBJET : DECISION MODIFICATIVE ET BUDGETAIRE 2022 N°5 – ANNULE ET REMPLACE

Suite à l'annulation d'un mandat de 1200 € établi en 2021, nous avons délibéré le 25 novembre pour reprendre les crédits sur l'article 773.

Il s'avère que cet article ne peut pas être utilisé puisqu'il s'agit d'un exercice différent. Les crédits doivent donc être ouverts sur le même article (1311).

<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
1311 : 1200 €	1321 : 1200 €

La proposition est validée à l'unanimité par les membres du Conseil.

Certifié exécutoire compte tenu de la publication et de la transmission en Préfecture le 09.01.2023

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le registre dûment signé

Le Maire

Olivier de CONIHOUT

